

Le Constitutionnel.

E GERIN—Redacteur en chef.

DIEU LA PATRIE

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume IV.

Trois-Rivières, Vendredi, 29 Septembre 1871.

Numéro 49.

Adresses d'Affaires.

- A. L. DESAULNIERS, Avocat,**
Bureau et résidence, rue Hart.
- McDOUGALL & HOULISTON, avts.**
Bureau, rue du Platon.
- MAILHOT & LABARRE, avocats,**
Bureau rue Bonaventure.
- DESILETS & PANNETON, Avocats**
Bureau rue St. Joseph, résidence de M. Panneton. Ces Messieurs suivront les circuits des comtés d'Yamaska et de Mackinacogé.
- A. B. CRESSE, Avocat,**
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.
- P. A. BOUDREAU, Avocat,**
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.
- L. G. BOURDAGES, Avocat,**
Bureau et résidence, rue Bonaventure.
- J. B. L. HOULD, Avocat,**
Bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.
- J. B. O. DUMONT, Avocat,**
Bureau rue Alexandre.
- JEFFREY L'OTTEVILLE, Avocat,**
Bureau rue Bonaventure.
- L. D. PAQUIN, Avocat,**
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse de MM. Dufresne & Frère. M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.
- A. TURCOTTE, Avocat,**
Bureau rue des Champs.
- Z. BAILL, Avocat,**
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. Uld. Bellemare, avocat.
- ELD. BELLEMARE, Avocat,**
Bureau rue Royale, près de la Cathédrale.
- PHREM DUFRESNE, Avocat,**
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frère, libraires.
- A. E. GERVAIS, Avocat,**
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel".
- J. F. V. BUREAU, Avocat,**
Bureau rue des Champs, en face du Palais de Justice.
- F. X. GAUTHIER, avocat,**
Rue Notre Dame, porte voisine de la bâtisse de MM. Dufresne, frères.
- ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,**
Rivière du Loup.
- G. CARON, Avocat,**
St. François du Lac.
- DR. E. GERVAIS,**
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.
- T. E. NORMAND, Notaire,**
Bureau rue Craig, Syndic Officiel en vertu de l'acte concernant la faillite 1864.
- L. A. CAMIRAND, Notaire,**
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel".
- GEO. E. HART, Notaire,**
Bureau rue des Forges.
- EZEKIEL M. HART & Fils,**
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.
- G. B. HOULISTON & Cie, Copieurs,**
Bureau rue Platon.
- JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,**
Rue Bonaventure.
- P. E. VEZINA, Huissier,**
Trois-Rivières.
- BENONI LASSALLE,**
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau rue Notre-Dame, en arrière du magasin de M. Godfroi Lassalle.
- J. BARNARD, Argenteur Provincial,**
Bureau Rue Notre-Dame, chez M. H. Dufresne



POURQUOI
Les Lunettes Perfectionnées
ET LES LORGNONS DE
LAZARUS MORRIS & CIE.

ONT rencontré un succès si extraordinaire et sont en si grande demande.

1^o. Parcequ'elles possèdent toutes les qualités qu'on leur attribue.

2^o. Parcequ'elles conservent les vues fatiguées par de mauvaises lunettes et que souvent elles rendent à la vue sa force première.

3^o. Parcequ'elles ne causent jamais d'éblouissement ni de vertige et que, étant faites d'après des règles scientifiques, elles ne peuvent faire tort à la vue.

4^o. Parce que la manière de les monter est un guide infailible pour chaque acheteur; nos agents connaissent cette manière qui est à nous.

5^o. Parcequ'elles ne fatiguent jamais la vue et durent plusieurs années sans qu'il y ait besoin de changer.

6^o. Parceque, étant des meilleures, elles sont les moins chères.

Nous pourrions donner ici des témoignages innombrables, mais l'usage de ces lunettes et de ces lorgnons prouvera mieux leur inappréciable valeur.

Un assortiment complet et varié est toujours entre les mains de

W. A. J. WHITEFORD,
Seul agent pour Trois-Rivières.

C. — C. — C.
OU
Cordial Carminatif Celebre.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES ENFANTS.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est domageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du Celebre Cordial Carminatif n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchands de la campagne.

Prix 25 cents la Bouteille.

DEVIS & BOLTON,
PHARMACIENS,
Près du Palais de Justice, Montréal.

Dr. Page Dentiste
Et agent
DES PIANOS,
MELODIUMS ET
MACHINES A COUDRE.
OFFICE au-dessus du magasin de
LOUIS BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.

TROIS-RIVIERES



PROVINCE de QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOUANS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles notes sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner deux mois d'avis (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 15 juillet 1871. 17

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
La Re:—Charles Cloutier, commerçant de la paroisse Ste. Perpetue.

Failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sus-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1^o. Une terre située en la concession St. Joseph dans la paroisse de Ste. Perpetue, au Nord-Est de la dite concession, de un arpent et demi de largeur sur vingt de profondeur, joignant au Nord à Charles Lafond, au Sud à Mathieu Cloutier.

2^o. Une terre située en la même concession et dans la même Paroisse, au Sud-Ouest de la dite concession, de trois arpents de largeur, six toises d'égards de profondeur, joignant au Nord à Arsène Lefort, et au Sud à Mathieu Cloutier.

Pour être vendues à la porte de la Chapelle de la paroisse de Ste. Perpetue, comté de Nicolet, dans le district de Trois-Rivières, jeudi le deuxième jour du mois de novembre prochain à midi.

N. TRAHAN,
Syndic.
Trois-Rivières, 18 Août 1871.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
La re:—Joseph Cloutier, commerçant de la paroisse Ste. Perpetue,

Failli.

Avis public est par le présent donné que les immeubles sus-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

Une terre située en la concession St. Joseph dans la paroisse de Ste. Perpetue de un arpent et demi de largeur sur vingt de profondeur, au Sud-Ouest de la dite concession, joignant au Nord à Mathieu Cloutier et au Sud à Frs. Cloutier, père.

Pour être vendue à la porte de la Chapelle de la paroisse de Ste. Perpetue, comté de Nicolet, dans le district de Trois-Rivières, jeudi le deuxième jour du mois de novembre prochain, à onze heures de l'avant midi.

N. TRAHAN,
Syndic.
Trois-Rivières, 18 Août 1871.

L'Hon. Louis Joseph Papineau.

Une grande figure historique vient de disparaître; un brillant météore vient de s'éteindre à notre horizon politique. L'Hon. Louis-Joseph Papineau, blanchi par les années, par l'étude et par une vie politique extrêmement orageuse, a terminé ses jours samedi dernier, à l'âge avancé de 86 ans. C'est dans sa retraite chérie de Montebello, c'est dans ce château embelli par ses soins, entouré d'arbres ombreux où il allait lire et méditer, près du rivage pittoresque de Pontoniac qui cressait la vague agitée, c'est dans cette solitude qu'il affectionnait tant et remplie de mille souvenirs, que l'existence de ce patriarcat constitutionnel vient de se briser. Une inflammation de poumons a subitement frappé sa mâle constitution et sa fièvre nature et la maladie l'a emporté comme ces grands chênes qui s'affaissaient soudainement sur leur base séculaire après avoir vaillamment résisté aux orages du temps.

On le sait, nous avons plus d'une fois vigoureusement combattu les principes politiques et les idées religieuses du célèbre défunt et nous les répudions encore. Mais aujourd'hui, il n'est plus, et en face de cette tombe qui va bientôt se fermer pour toujours, au milieu des pleurs de ses amis et des vifs regrets de ses admirateurs, nous ne voulons pas troubler tant de douleurs silencieuses, en appréciant à notre point de vue la carrière politique de l'illustre défunt. Une tâche aussi délicate serait peut-être inopportune aujourd'hui et nous laissons à l'histoire le soin de porter son jugement impartial sur une vie qui lui appartient, à tant de titres. Car, M. Papineau a été l'une des figures les plus saillantes de notre histoire parlementaire, sa parole puissante a exercé une influence immense dans les chambres comme sur le peuple réuni dans ses forums et il a joué un rôle, que l'on pourra apprécier avec plus de justice lorsque le temps aura enseveli dans l'oubli les passions et les haines qui auront divisé l'opinion publique dans notre pays. Nous allons nous contenter d'esquisser la carrière du défunt, en étant aussi sobre de commentaires que possible.

L'Hon. Louis-Joseph Papineau, vénérable patriarcat mort en 1841, qui a joué un rôle politique remarquable, et conserva, dit un écrivain "jusqu'à la fin de ses jours un patriotisme pur et la confiance de ses concitoyens, qui aimèrent à entourer de leur respect ce beau vieillard dont la tête droite et couverte d'une longue chevelure blanche, qui flottait sur ses larges épaules, conservait encore le caractère de l'énergie et de la force." Il naquit à Montréal le 7 Octobre 1786. Le jeune Louis fut mis de bonne heure au collège et au Séminaire de Québec et il fut compagnon de classe de son Archevêque Turgeon, de M. de Gaspe et du Dr. Painchaud, qui ont tour à tour payé leur tribut à la mort depuis quelques années et qu'il vient de suivre dans l'éternel voyage.

A peine sorti du collège, M. Papineau se livra à l'étude du droit et se fit admettre en peu de temps au barreau. Passionné pour la politique il se présenta de bonne heure alors qu'il était à peine majeur, dans le comté de Huntingdon, où il fut élu d'emblée; il fut le représentant de ce comté jusqu'en 1815. Il fut élu à cette époque pour Montréal, et entra en chambre entouré d'un nouveau prestige. M. Panet, qui occupait le poste d'Orateur depuis vingt-deux ans, ayant été promu au Conseil, MM. Taschereau, Cuthbert et Papineau se disputèrent sa succession et malgré sa jeunesse le dernier l'emporta sur ses rivaux. Il fut réélu Orateur à l'unanimité au parlement suivant. Ce poste qu'il remplit durant vingt ans lui donnait annuellement \$4,000 par an et il était le seul membre de l'Opposition qui bénéficiait pécuniairement parlant de sa position.

M. Papineau ainsi que son parti étaient fort adverses à la guerre de 1812, mais lorsqu'elle éclata, il crut devoir prendre sa part de la défense du pays. Il entra dans la milice et servit comme capitaine jusqu'au rétablissement de la paix. Il commandait la compagnie qui précédait les américains fait prisonniers à Détroit, après la reddition du General Hull, à Montréal, mais il refusa avec indignation

de marcher si on continuait à insulter les captifs en jouant "Yankee Doodle." D'une nature polie et d'un esprit fort courtis, M. Papineau ne pouvait sanctionner un pareil traitement des prisonniers et il déclara que jamais il ne s'y associerait par sa présence. Aux élections de 1820, M. Papineau fit un discours qui fit sensation. Toute la presse canadienne le reproduisit et il fut même publié en Angleterre. Lorsqu'on compare ce morceau d'éloquence qui respire le dévouement et la loyauté à la couronne britannique avec les sentiments républicains dont M. Papineau fit preuve plus tard, on ne laisse pas que d'être fort surpris des contradictions où il est tombé et d'un changement d'opinion aussi radical.

En 1821 éclata un antagonisme extrêmement accentué entre Lord Dalhousie et M. Papineau, qui représentait la majorité de l'Assemblée. La Chambre voulait avoir le contrôle absolu du vote des subsides et le gouvernement y mettait constamment des entraves. Cette animosité entre l'Exécutif et la Chambre d'Assemblée ne fit que s'aggraver et l'on commença à agiter dans le pays la question de l'Union du Bas-Canada avec le Haut. Les anglais de la province envoyèrent, en 1823, des pétitions en Angleterre favorables à l'Union et la population française adressa une requête dans le sens contraire, qui fut signée par au moins 60,000 canadiens. Deux comités de canadiens s'étaient formés à Montréal et Québec pour organiser ce mouvement qui eut l'appui du clergé; M. Neilson fut député par le comté de Québec et M. Papineau par celui de Montréal pour aller porter cette adresse en Angleterre. Avant son départ, ce dernier reçut la lettre suivante de l'éminent évêque Plessis: "On ne saurait donner trop d'éloges à votre dévouement pour votre patrie. Il est d'autant plus méritoire que vous avez en tête des ennemis obstinés et puissants qui cherchent à vous fermer toutes les avenues et qui ont le secret d'amalgamer leurs intérêts avec ceux du gouvernement. Aussi n'osez-vous flatter que vous ayez succédé auprès des ministres. J'ai dernièrement écrit à Sir John Sherbrooke, à M. Adam Lymburner et au docteur Paynter, l'évêque catholique de Londres, auquel j'ai transmis une copie du Bill d'Union, tel que projeté l'été dernier par le gouvernement impérial. M. Adam Lymburner, qui demeure à Londres, peut vous être d'un très bon conseil. C'est un vrai ami de ce pays, où il a passé une partie de sa vie, et vous savez qu'il fut député de la province pour l'Opposition au statut de 1791.

... Attendez vous que la plupart de ces messieurs bâment la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada d'avoir refusé, dans sa dernière session, la liste civile telle que demandée au nom du roi, par Lord Dalhousie. Je ne crois pas que ce refus n'ait été la cause qui a amené ce Bill d'Union, dont vous pouvez croire que toutes les clauses sont lies d'ici."

Malgré les influences que la minorité anglaise de cette province et le Haut-Canada mirent en jeu pour faire proposer une mesure favorable à l'Union, dans la Chambre des Communes, la mission de M. Papineau et Neilson réussit parfaitement. Durant ce temps là, la Chambre d'Assemblée adoptait presque à l'unanimité des résolutions extrêmement énergiques contre les changements constitutionnels que les ennemis des Canadiens voulaient les faire adopter, et le Conseil Législatif lui-même fut forcé par l'opinion publique de se déclarer hostile à l'Union, comme devant affaiblir le gouvernement de la colonie et créer des mécontentements parmi la grande majorité de la population du pays.

Garneau raconte qu'un soir, M. Papineau, étant à Londres, à table, chez un ami, avec M. Ellice et M. Stuart, Agent des unionistes, la conversation tomba sur le Canada. Ellice lui dit: "Vous avez Pair bien tranquille. Je crois savoir de bonne source que le cabinet vous a donné l'assurance que la mesure ne reviendra pas. Je déshonorerais les ministres, j'ai leur parole en présence de témoins." M. M. Papineau et Neilson, inquiets, allèrent voir aussitôt Sir James Macintosh, qui leur répondit de ne pas s'alarmer; que M. Ellice était un bavard (braggadocio) sans poids ni influence. Il n'osera jamais

agir aussi facilement qu'il a parlé. Par l'entremise de quelques-uns de mes amis, je saurai refroidir son aideur. Nous ne le voyons que parce qu'il est le gendre du comte Grey."

Plus tard, M. Papineau rencontra Sir Francis Burdet chez M. Ellice. Il réussit à faire dire à celui-ci que si la majorité en Canada était aussi forte et aussi hostile à l'Union qu'il l'assurait, c'était de compromettre le parti whig que de le faire agir contre ses professions si souvent répétées, de respect pour les vœux des majorités, et qu'il fallait l'abandonner. "Non, dit Ellice, c'est une majorité ignorante, fanatisée par le prêtre." Il attaqua violemment le Séminaire de Montréal, les lots et ventes, et avoua qu'il s'occupait avec Stuart d'un projet de loi pour changer la tenure seigneuriale, espérant tirer meilleur parti de sa seigneurie, sous un nouveau régime.

MM. Papineau et Neilson revinrent peu de temps après au Canada, et informèrent la Chambre que si le projet d'un acte d'Union était de nouveau proposé, le ministère avait promis que le Canada en serait informé, afin qu'il put être entendu en chambre par des délégués.

Lord Dalhousie entra plus que jamais en guerre ouverte avec M. Papineau. Vallières fut proposé en 1824 comme orateur, mais il ne rallia que quelques voix, et Papineau l'emporta encoeur au parlement suivant. Les chambres furent dissoutes en 1827, mais les élections furent favorables au parti populaire. Quelque temps avant les élections, M. Papineau et plusieurs autres membres de l'Opposition lancèrent une manifeste politique, où ils blâmaient le gouverneur d'avoir dissout les chambres, sans raison, sans loi, et de s'être opposé à la présentation du budget, comme le voulait l'Assemblée. Lors des élections le langage de M. Papineau devint bien plus violent, et il accusa le gouverneur de se faire le complice des fraudes et des dilapidations du trésor effectuées par ses favoris.

Lord Dalhousie ne voulut pas sanctionner l'élection de M. Papineau comme orateur de la chambre en 1827. La chambre maintint ce qu'elle avait fait, une grande agitation régna dans l'enceinte législative et dans le pays et des requêtes furent envoyées de toutes parts pour protester contre la coudaite du gouverneur. Ce dernier fut rappelé et remplacé par Sir James Kemph qui approuva le choix de M. Papineau.

Les choses ne firent que s'envenimer sous l'administration de ses successeurs et en 1834 il inspira les 92 résolutions, ou étaient articulés les griefs contre l'administration provinciale et contre l'Angleterre. Les 92 résolutions donnèrent lieu à une excitation incroyable et M. Papineau les appuya en chambre par un discours plein de sentiments républicains. De là aux événements de 1837, il n'y a pas loin et les élections qui eurent lieu en furent comme l'avant-coureur. La révolte éclata finalement et on sait la part qu'y a prise M. Papineau. Ces faits sont tellement connus de tout le monde qu'il serait fastidieux de les rappeler minutieusement dans cette esquisse biographique.

Ce fut surtout pendant cette époque tourmentée et culminante de sa vie que M. Papineau fit preuve de sa mâle éloquence de tribun. Le peuple dont il remuait les fibres les plus sensibles l'applaudissait à pleines mains. Comme O'Connell tonant contre l'oligarchie anglaise il attonnait le peuple menaçant; l'enthousiasme populaire tenait lieu du délire et ne connaissait pas de bornes. Lorsque Papineau pendant de longues heures avait tenu suspendu à ses lèvres tout son auditoire frémissant sous le feu de sa parole brûlante, il arriva souvent que ses milliers d'auditeurs accourus de plusieurs paroisses voisines le portaient en triomphe sur leur épaules et l'acclamaient comme s'il eut été le Sauveur de la patrie menacée. Ces souvenirs sont encore vivaces dans la mémoire du peuple.

On sait que Papineau s'enfuit aux Etats-Unis, puis il alla séjourner huit ans en France, où il écrivit l'histoire de l'insurrection Canadienne, qui lui valut beaucoup de vives répliques. Pendant qu'il écrivait en France, la paix se fit dans les chambres et Lafontaine et ses amis travaillèrent infatigablement à nous assurer l'octroi du gouver-

nement re-pon-able, Il rencontra peu après dans le pays en 1845 et langa des manifestes en faveur de la république qui n'eurent pas d'effet. Il fut élu à S. M. en 1847 et aux Deux Montagnes en 1847; il abandonna la vie politique en 1849, après avoir vainement lutté contre Lafontaine, chef reconnu de la majorité de la représentation des Canadiens.

Député lors, M. Papineau a vécu presque complètement dans le retraite, s'adonnant à l'administration de sa seigneurie, cultivant les fleurs et faisant sa bibliothèque était très considérable et il en était l'hôte assidu. Il prononça son dernier discours public à l'Institut Canadien en 1856 et publia quelques lettres en faveur de l'annexion aux Etats-Unis.

La dernière lettre est en date du 11 décembre 1870 à propos du club unijoniste fondé à New-York par un certain groupe de Canadiens, qui veulent l'annexion de notre pays aux Etats-Unis. M. Papineau félicitait le club du but de sa fondation, qui était de combiner les meilleurs moyens de balayer hors du continent le vaseletage colonial. Le club avait fête le 378^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. M. Papineau n'avait pu se rendre à la fête, mais il disait: "Au 12 octobre prochain, la fête en l'honneur de ce grand homme devra être si belle que si vous m'y invitez de recueillir, j'y porterais sans doute mes quatre-vingt-six ans accomplis." L'homme propose et Dieu dispose, ainsi on annonçait encore dernièrement que M. Papineau devait aller à cette fête qui au lieu en octobre prochain, mais la mort a clos ses lèvres éloquentes trop tôt pour qu'il ait pu accomplir ce projet.

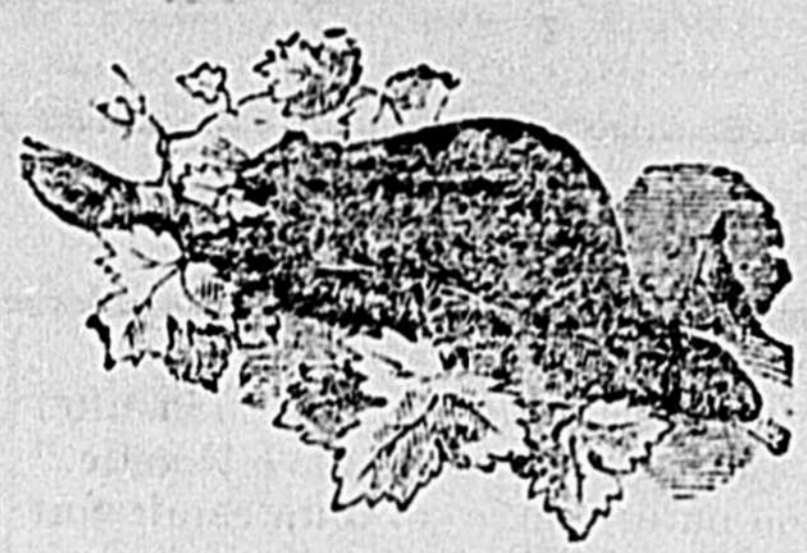
Dans cette lettre, M. Papineau parlait du régime anglais en Canada sous les couleurs les plus noires et qui peuvent faire croire que nous sommes encore aux mauvais jours de Craig et de Lord Dalhousie. Un court extrait en donnera une idée: "La confédération des provinces anglaises a été décrétée dans un temps où pour la dernière fois, je l'espère et le crois, le torse noble dominait. Elle a été décrétée dans des vues toutes plus criminelles les unes que les autres, dans le but de continuer le sanguinaire ancien système colonial, c'est-à-dire, monopole d'emplois, de salaires et de pensions pour les protégés de la partie, et le monopole du commerce, pour le maintien et l'extension duquel l'Angleterre a fait toutes ses guerres, a fait verser par ses armées, mais bien plus encore par ses subsides, plus de sang humain depuis deux siècles que toutes les autres causes ou prétextes de guerre n'en ont fait verser. Elle a été surtout décrétée dans un autre but, le plus coupable de tous celui de mettre aux prises quelques débilés poignées de colons clair-semés, disséminés sur des espaces trop vastes pour qu'ils soient défensibles en aucun point contre les innombrables bataillons de la nation la plus puissante des temps modernes, la plus assurée d'un avenir sans autre contrôle que d'elle-même. La colère et l'épouvante sont de mauvaises conseillères. Ce sont ces ignobles passions qui ont détraqué le cerveau des auteurs et des fauteurs de la bellevue confédération."

M. Papineau venait tous les ans passer l'hiver à la ville et il alla goûter les plaisirs de la campagne de bon heure à la belle saison dans son manoir de Montebello. M. Papineau était très agréable dans ses relations sociales et sa politesse exquise comme le charme de sa conversation étaient prisés de tous ceux qui étaient à même de les apprécier. Plus d'une célébrité politique, plus d'une écrivain distingué est allé couler des jours pleins d'attraits à son pittoresque manoir de Montebello. Le vénérable octogénaire était d'une taille assez élevée; ses traits étaient fort accusés, son front saillant, ses cheveux relevés fièrement, un air imposant et plein de dignité le faisaient remarquer partout. Son physique était encore vigoureux et son intelligence vivace lorsque la mort est venue l'atteindre samedi dernier.

On nous apprend que les funérailles de l'illustre défunt auront lieu à Montebello jeudi prochain.—Minerve.

Comme le charbon peut venir à manquer, on parle déjà d'autres combustibles pour le remplacer. Un grand propriétaire irlandais calcule qu'il sur 4,500,000 acres de terres incultes, il y a au moins 1,000,000 acres de fondrières de 30 pieds d'épaisseurs—et en plusieurs endroits de 40 et même de 50, pieds d'épaisseur. Cela donnerait 48,400,000,000, de verges cubes. A cause du bas prix du charbon, la tourbe ne pourrait être mise actuellement sur la marché avec profit, mais ce propriétaire irlandais croit que si une hausse s'opérait sur le charbon, ce nouveau genre de combustible serait un article de commerce qui paierait grassement.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 29 SEPTEMBRE 1871.

(Spéciale au Constitutionnel.)

Joliette, 29 sept.

Les contribuables de la ville de Joliette ont voté unanimement, ce matin, \$20,000 en faveur de la Cie. du chemin de fer de la Rive Nord.

Jamais nous n'avions encore entendu autant de bruit à propos d'émigration et de colonisation. On ne parle que des agents que nous avons dans toutes les parties du monde, des conquêtes qu'ils font et des colons qu'ils nous envoient. Nos hommes politiques se jettent dans le mouvement, afin de n'être pas accusés de manquer de patriotisme en négligeant une question qu'on est convenu d'appeler une question vitale.

Le gouvernement fédéral a ses agents d'émigration en Europe, en Angleterre au si bien que sur le continent. Les provinces de Québec et d'Ontario ont aussi leurs agents. Cependant les gouvernements provinciaux ne sont pas intéressés dans l'émigration au même degré que le gouvernement fédéral. Quant un nouveau colon s'établit sur la rive de nos forêts il ne procure aucun bénéfice pécuniaire à notre trésor provincial. Ce qu'il consomme, en nourriture, boisson, hardes, etc., ne paie-t-il qu'un pouvoir central. Le modeste prix qu'il donne pour sa terre compense à peine les frais d'arpentage et les dépenses qui sont faites pour les chemins de colonisation.

Il y a là une anomalie évidente. Pour intéresser réellement le gouvernement provincial à la cause de l'émigration il faudrait qu'il y eut un intérêt, qu'il y sentit un avantage pour lui-même.

Tous les sacrifices que les autorités locales font pour l'émigration sont des sacrifices en pure perte. Ces sacrifices sont même un désavantage de la province, car les terres publiques rapportent plus au trésor tant qu'elles sont en terres à bois.

Aussi nous avons tout lieu de croire que ces grandes démonstrations de zèle en faveur de l'émigration ne sont faites que pour plaire à une certaine classe de notre population. Il serait curieux, dans la province de Québec surtout de savoir combien nous avons gardé d'émigrants au milieu de nous, d'émigrants attirés ici par nos agents officiels. Ce petit calcul, fait de bonne foi, on serait surpris de le connaître. On serait encore bien plus surpris, si on le mettait en regard du nombre de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis et qu'il eut été si facile de retourner au pays.

Voilà de tristes réflexions qu'on ne peut s'empêcher de faire en étudiant cette question. Le plus beau champ pour nos agents d'émigration est aux Etats-Unis. Certes, nous savons accueillir avec joie tous les colons qui viennent s'établir au milieu de nous, et nous ne leur demandons pas de quel pays ils viennent avant de leur souhaiter une cordiale bienvenue; mais le travail d'un agent d'émigration serait infiniment plus profitable et plus sûr parmi les Canadiens dispersés aux Etats-Unis.

Avec les émigrants européens, relancés à grands frais par nos agents, qu'arrive-t-il généralement? Arrivés à Québec ou à Portland ils prennent leur billet de passage pour le Haut-Canada, ou le plus souvent, pour les Etats de l'Ouest, et nous en sommes quittes pour nos frais, après les avoir vu passer.

Il y a même là de sous quelque chose de singulier. Ces émigrants partent de Liverpool bien décidés à

venir au Canada; ils sont expédiés par nos agents dont ils reçoivent souvent des secours. Quelques heures après qu'ils ont touché notre rivage ils se décident à s'enfoncer dans l'Ouest. Comment cela peut-il se faire? Ainsi, cette année, il y a de l'ouvrage à Québec, la main-d'œuvre est recherchée dans toute la province. Cependant les émigrants ne daignent pas s'arrêter ici, quoique l'émigration, cette année, ait été beaucoup plus nombreuse que les années précédentes.

Il doit y avoir un mystère dans tout cela, une organisation sourde dirigée contre notre province par des gens intéressés à nous nuire. Il est une chose sur laquelle notre gouvernement devrait veiller. Les agents placés dans nos ports de mer devraient être surveillés plus attentivement. Surtout on ne devrait pas leur permettre de se faire agents des compagnies de chemins de fer ou de bateaux à vapeur. Ces agents sont dans une singulière position. Ils reçoivent du gouvernement un traitement fixe pour garder les émigrants dans la province, mais ils reçoivent des compagnies de chemins de fer une prime pour chaque émigrant qu'ils nous enlèvent et la prime est d'autant plus élevée qu'ils envoient l'émigrant plus loin.

Nous n'avons aucune preuve pour dire que ces agents agissent avec malhonnêteté, mais la tentation est bien forte. D'ailleurs nous l'avons déjà dit, il est difficile de s'expliquer comment les émigrants auraient ainsi tous passé tout droit s'ils n'avaient été incités à le faire.

Remarquons-le bien. Il n'y a pas que les compagnies de chemin de fer qui aient intérêt à payer nos agents pour nous enlever nos émigrants; les Etats-Unis n'y sont pas moins intéressés. On pourrait peut-être trouver là l'explication de la vie à grandes guides que mènent certains agents d'émigration dans nos ports maritimes.

Nous appelons l'attention des autorités sur cette question. Puisqu'on s'occupe tant d'émigration on fera infiniment plus de bien en surveillant ces agents qu'en réunissant des conférences à Ottawa ou ailleurs. Il faut que nous sachions si notre gouvernement ne donne des positions de confiance à ces gens-là que pour les mettre en état de trahir nos plus chers intérêts pour l'avantage des compagnies de chemin de fer ou pour les beaux yeux de la République voisine.

La convention des Canadiens aux Etats-Unis tenue récemment à Worcester ne pouvait se dissoudre sans faire un peu de bruit. Du reste, M. Lusignan n'avait quitté St. Hyacinthe que dans l'espoir d'aller briser un pétard sur la terre de liberté. Il a eu le bonheur de tirer ce pétard et d'avoir quelques imitateurs.

Dans la convention, les idées de modération dominaient et il avait été convenu de n'y point parler politique, de se borner à l'organisation de sociétés de secours mutuel. Mais il en coûtait aux promoteurs de l'annexion de se taire et ils ont taché de prendre leur revanche dans une réunion du soir, indépendante de la convention.

Cette réunion était présidée par notre ami, le Dr. Rousseau, de Springfield. M. Lusignan eut l'occasion de dire enfin tout ce qu'il a sur le cœur contre le gouvernement ennemi. Il est toujours si doux pour un chaud patriote tel que M. Lusignan de parler contre son pays à l'étranger; il est si doux de rabaisser ses parents et ses proches devant ceux qui ne les connaissent pas.

Les hommes de cœur, quand ils voyagent en pays étranger, s'efforcent généralement, en dehors de toute opinion politique, de défendre leurs compatriotes, mais pour les gens de l'étoffe de M. Lusignan, c'est différent. Ils s'imaginent remplir un devoir en se mettant sur le sol américain pour jeter de la boue républicaine à la tête de nos principaux hommes publics.

M. Primeau, curé de Worcester, a protesté hautement contre les paroles de M. Lusignan.

Cette conduite de M. Alphonse Lusignan n'a point lieu de nous étonner, mais nous sommes surpris de voir que MM. Gagnon et Houde aient marché sur ses traces. Ils occupent tous deux dans le journalisme des positions trop honorables pour descendre ainsi sur le même terrain que des agitateurs annexionnistes de la trempe de M. Lusignan.

L'Eclaireur de Lévis a l'air autorisé à nier que M. Blanchet soit sur le point d'être nommé sénateur.

M. Edouard Barnard, nommé par le gouvernement local agent d'émigration en France, en Belgique et en Suisse, est arrivé en Canada depuis quelques jours. M. Barnard n'est qu'en congé. Dans quelques semaines, croyons-nous, il retournera à ses travaux, de l'autre côté de l'Océan.

C'est aujourd'hui que le comté de Pointeuf et de la ville de Joliette votent sur la question du chemin de fer de la Rive nord.

L'Opinion publique publie un très remarquable article de M. O. Car Duval sur l'Union des Catholiques. M. Duval soutient avec une grande habileté la thèse de la conciliation.

Mgr. Lallée a fait les ordinations suivantes dans la chapelle du Séminaire de Nicolet.

Samedi, 23 septembre.
TON URE.

M. Edouard S. de Carufel,
M. Arsène Piché,
M. George Fréchette,
M. Elie Blais,
M. Léopold Poirier,
M. Frédéric Trévaux.

ORDRE MINEURS.

M. Norbert Duguay,
M. Arthur Paquin,
M. Hercule Trolier,
M. Hercule Bellemare.

SOUS-DIACONAT.

M. Denis G. rin Lajoie,
M. Norbert Duguay,
M. Charles O. Gingras,
M. Victor S. de Carufel,
M. François-Xavier Cloutier,
M. George Pagé,
M. Arthur Paquin.

DIACONAT.

M. Ed. Ling.
Dimanche, 24 septembre.

M. D. Gérin Lajoie,
M. N. Duguay,
M. C. O. Gingras,
M. V. S. de Carufel,
M. F. X. Cloutier,
M. G. A. Pagé,
M. A. Paquin.

PRETRISE.

M. Elphège Godin,
M. Jos. Narcisse Tessier.

Dimanche prochain, le 1^{er} octobre, Monseigneur se rendra à Maskinonge pour y conférer l'Ordre de la Prêtrise à MM. O. Gingras et V. de Carufel, tous deux de la paroisse, à M. D. Gérin Lajoie, de Ste. Anne d'Yamachiche et à M. Paquin, de la paroisse de St. Didace.

Nous avons reçu le numéro précédent d'un journal qui s'intitule l'Echo de la Session et qui s'annonce comme devant être publié une fois la semaine, durant la session locale. MM. Vallée & Masson en sont les éditeurs-propriétaires. Abonnement \$1 pour les simples mortels, et \$2 pour les députés. Le prospectus ne dit pas si les conseillers législatifs sont traités comme de simples mortels ou comme des députés. Ces pauvres conseillers législatifs, on les oublie toujours.

(Spéciale au Constitutionnel.)

Cap-Santé, 29 sept.
Les paroisses de Cap-Santé, Pointe-aux-Trembles, Pointeuf ont approuvé le Règlement.

FAITS DIVERS.

L'enquête faite devant les magistrats sur l'accusation de larcin portée contre le jeune Bettez, d'Yamachiche, s'est terminée par le renvoi de l'accusé devant la Cour criminelle. L'accusé a demandé à subir son procès devant le Sheriff. En conséquence son procès viendra le 18 octobre.

Le juge Meklean, de l'Utah, veut abolir le polygamie dans ce territoire et éteindre la hideuse secte du mormonisme. Il a déjà condamné plusieurs mormons pour polygamie.

Les actionnaires de la compagnie du chemin de fer de colonisation se réuniront pour l'élection des directeurs et les messieurs suivants ont été choisis: Sir Hugh Allan, Hon G. Osmont, Hon. J. J. C. Abbott, Hon. L. Archambault, Louis Beaubien, Hon. P. P. S. Murphy, E. Atwater, C. A. Leblanc, H. Matholland, E. G. Penny et J. B. Beaudy. Les noms de ces messieurs sont une forte garantie du succès de l'entreprise.

Le Courrier du Canada annonce que tous les Evêques de la province doivent se réunir à Québec dans le courant du mois d'octobre prochain.

Le Col. Alfred Brooker, est mort à Montréal, où il s'occupait d'affaires depuis plusieurs années. Le colonel a longtemps habité l'Ontario, et c'est lui qui commença les volontaires de cette ville à l'Alliance de Ridgway en juin 1861. Il n'était âgé que de 47 ans.

Le Freeman de New-York annonce avec douleur que l'archevêque de Baltimore, Mgr. Spalding, est si dangereusement que ses médecins ne lui accordent plus que quelques jours de vie.

Il y a en Russie, 9,000 milles de chemins de fer.

Trente Hindous étudient le droit, à Londres.

L'année dernière, les bureaux de poste d'Angleterre ont délivré environ 562,722,000 lettres.

Le condamné Slavin qui s'était évadé des prisons du Nouveau-Brunswick et qui avait été pris subéquemment, est encore en liberté, les peronnes qui en avaient la garde à Vanceboro, Maine, Payant relâché avant l'arrivée des officiers de police du Nouveau-Brunswick.

M. F. N. Hervieu, notaire et professeur de langues, est mort jeudi à Québec à l'âge de 30 ans. Le défunt était bréton de naissance et habitait le Canada depuis 32 ans et Québec depuis 20 ans.

Les commissaires de l'intérieur ont accordé le contrat de la possession des rails sur la section de la Nouvelle-Ecosse, à MM. J. Fraser et Cie, de la Nouvelle-Ecosse, et le contrat des charrues en fer aux MM. Scovell, de St. Jean, Nouveau-Brunswick.

NECROLOGIE.—Samedi, à 9 heures, Dame A. Lelaide Lafontaine, épouse de M. Silfride Gaudry, âgée de 22 ans, succombait à la terrible maladie des fièvres typhoïdes.

Malade depuis un mois, Madame Gaudry a supporté les cruelles douleurs qui la contraignirent à se coucher avec une résignation toute chrétienne.

Outre son époux inconsolable, cette jeune femme laisse pour pleurer sa petite jeune enfant et un cercle nombreux de parents et amis. R. I. P.

L'Evénement annonce que M. Edouard Barnard, agent d'émigration de la Province de Québec, en France et en Belgique, est arrivé d'Europe par le vapeur Nestorian.

M. Barnard apporte les plus encourageantes nouvelles, et promet de les agents belges et alsaciens qui viennent visiter la province.

MANITOBA.—Lundi soir arrivait à Winnipeg la première diligence qui doit faire le service entre les dernières stations de chemin de fer américaines et notre petite capitale. Elle amenait dans ce premier voyage l'Hon. M. Girard, accompagné d'un parti de cinq personnes, dont deux de ses proches. Les autres sont MM. Ribaud, Chartrand, Ricard, Pastis de Montréal avec le Révérend M. Dugas, l'Hon. M. Royal et une dizaine d'autres personnes qui accompagnent ces derniers, ils ont dû se séparer à la Pointe-à-la-Grenouille, vu que la diligence ne pouvait les amener tous d'une seule fois. L'Hon. M. Girard a continué sa route, et a pris, à la Grande-Fourche, samedi matin, la diligence qui devra le conduire ici. L'Hon. M. Royal, le Révérend M. Dugas et le reste du parti ont dû attendre la prochaine diligence, et arriveront probablement aujourd'hui ou demain.—Métis.

Nous lisons dans la France:

"On s'entretient toujours beaucoup de l'issue et des incidents du procès intenté par M. Jules Favre à M. Laluyé. Il ne nous appartient pas de noter ici les impressions diverses causées par cette affaire, qui donne à la destinée déjà si agitée de M. Jules Favre je ne sais quoi d'intimement douloureux et de romanesque. Mais ce que la chronique doit arrêter au passage et retenir, c'est ce bruit que nous avons recueilli de la bouche même des familiers de l'ex-ministre des affaires étrangères, qu'il aurait pris la résolution de se démettre de son mandat de député de sa dignité d'académicien, de rompre avec le monde et d'aller finir ses jours à la Trappe d'Aiguebelle.

Ce couronnement d'une vie si tourmentée ne serait point sans grandeur et il n'aurait rien qui surprit ceux qui connaissent les sentiments religieux de M. Jules Favre, sentiments qui ont compliqué de remords dont les échos nous étient plus d'une fois parvenus, des irrégularités d'existence dont nous n'aurions jamais parlé, si le procès Laluyé ne venait de les dévoiler toutes, et si M. Jules Favre lui-même, dans ce qu'il a appelé sa confession, ne les avait mises en lumière."

On dit que M. Vannier a acheté 40,000 acres de terre dans la seigneurie des Grandines, pour les colons que la compagnie forestière de la France doit nous envoyer, au printemps.

Enfin la difficulté qui existait entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Ecosse, au sujet des baux publics d'Halifax, a été réglée d'une manière satisfaisante. Les autorités locales viennent de livrer ces baux à la Peissance, et, ainsi, terminent une querelle que le temps bien loin d'apaiser, ne faisait qu'accroître davantage.

Les sommes versées par souscriptions pour offrir un témoignage d'estime à Sir John A. Macdonald, s'élèvent à \$64,000, qu'on a placé à la banque à six par cent. Il y a encore beaucoup d'argent à rentrer.

HORRIBLE.—Le bruit courait aujourd'hui qu'un drame atroce s'était passé dans une des paroisses voisines de Sorel.

Un pauvre femme, demeurant dans une maison isolée avait été prise par les douleurs de l'enfantement, alors que ses parents étaient occupés aux travaux des champs. Une fièvre ébrébrale s'empara d'elle et dans son délire, croyant voir dans son enfant qui faisait entendre ses premiers vagissements un monstre qui voulait la dévorer, elle le jeta dans un baquet rempli d'eau.

Poursuivie toujours par son l'effroi et croyant sentir ses jambes enlacées par un reptile, elle sauta dans le baquet, foula son enfant à ses pieds, et l'écrasa complètement.

Cette femme a été prise à la disposition de la justice et un jury, peu éclairé, avait rendu un verdict de "Meurtre avec préméditation."

A bientôt de nouveaux détails.—Pays.

On lit dans la Minerve:

Nous apprenons que le résultat de la dernière conférence sur l'émigration est des plus satisfaisants et que chacune des parties intéressées a eu raison de laisser Ottawa enchantée.

Dans les nouvelles mesures qui seront prises la sphère des gouvernements locaux va être élargie et chaque province aura plus de moyens de travailler pour elle-même.

Le gouvernement fédéral surveillera le tout et fournira une bonne partie des fonds d'une manière juste et impartiale.

Il est de fait que jusqu'à ce jour l'action du gouvernement fédéral avait été considérablement le Haut-Canada au détriment du Bas. Il payait le passage des émigrés là où ils voulaient aller, sur la ligne du Grand-Trois ou sur les lignes principales de navigation. On comprend que de cette manière les émigrants partant de Québec se rendaient en ligne droite en Haut-Canada. Si nous sommes bien renseignés, chaque gouvernement local recevra un certain aide et fera mouvoir les émigrants dans la direction qu'il lui plaira.

L. R. P. Guéguen, de la maison des RR. PP. Oblats de Montréal, qui avait été envoyé, au mois de juin dernier, vers les tribus indiennes du haut du Saint-Maurice, est de retour à Montréal depuis huit jours.

Paris possède le en ce moment un véritable phénomène. Il est âgé de trente-trois à trente-cinq et est affligé de l'appétit le plus monstrueux qui ait encore été constaté dans les annales de la science.

Il est insatiable? Il mange tout le jour; il a la boulimie en permanence. Il absorbe jusqu'à trente huit livres de pain par jour. Quand il n'a rien de mieux à avaler, il se rabat sur la terre, et il prétend que c'est très-bon, mais très-bon, entre deux miches de pain.

Il a été plusieurs fois à l'hospice. Il vient d'en sortir et le voilà du même pas au bureau de bienfaisance de son arrondissement, où il se fait reconnaître. Tableau!

En attendant qu'on ait pris des mesures définitives à l'égard du pauvre, diable, on lui délivre chaque jour des masses de bons, de quoi nourrir quinze mortels comme vous et moi, et encore il se plaint de n'être assouvi qu'à demi.

Cet homme est presque aveugle. Quand il veut se rendre compte de quelque chose il porte péniblement la main à demi-fermée, sous forme d'abat-jour, à l'un de ses yeux, et on voit se produire un certain temps ce hochement de tête *sai genaris* et cette tension particulière du corps en avant qui caractérisent ces sortes d'efforts pour percer les ténèbres de la quasi-cécité.

Il est affligé d'un mouvement nerveux et perpétuel de mastication dans les mâchoires qui ne cesse même pas durant le sommeil, et qu'il peut à peine maîtriser pour parler. Ce mouvement est accompagné d'un tic-tac monotone et fatigant comme celui d'un coucou, et provenant du choc de dents les unes contre les autres.

Cet infortuné a toute une liasse de certificats signés des noms les plus honorables, notamment de médecins qui l'ont soigné à diverses reprises, et constatant unanimement la fabuleuse quantité de nourriture qu'il absorbe. Il est incapable d'aucun travail.

A un pique-nique d'enfants à Yorkville, un don Juan de 12 ans, ayant embrassé une fille de son âge, une rivale en ressentit une telle jalousie qu'elle le frappa à la tempe avec une canne qu'elle tenait à la main, et il est mort quelques heures après.

GRANDE REDUCTION dans le prix des MARCHANDISES SECHES et des HARDES FAITES, chez FRIGON & FRERE, enseigne du Pavillon Rouge, rue Notre-Dame.

On trouve de plus à ce magasin, un magnifique assortiment de CHAUSSURES en kid, KID FRANCAIS, FEUTRE, Etc., aussi CLAQUES de toutes variétés et de toutes grandeurs.

Vente par Encan

Le soussigné informe le public que MARDI, le TROIS d'octobre prochain, à dix heures, de l'avant-midi, au Village de St. François du Lac, il vendra par encan tout le fonds du ménage du Révérend M. Jule Paradis, Prêtre, ci-devant curé de la paroisse St. François du Lac, consistant en sets de salon, de chambre à coucher, en moquette, etc., et en Damas; rideaux en dentelle et en Damas; églomés, tables de centre, tables à jeux et à toilette, sofas et canapés, chaises en crin, à ressorts, en jonc et en pailles rondes, gardes robes, bureaux, laves mains, miroirs, tableaux, statues, poêles de salon et de cuisine, tapis de tapis de Bruxelles, impériale, 6 autres tapis en laine, très-jolis patrons et neufs, table pour corridor etc. Centenaire de la meilleure qualité et des meilleures boutiques, articles en argent, tels que plateaux, pots à l'eau, théière, sucrier, laiterie, etc., sets de canapés montés en argent avec gobelots en argent, couchettes simples en fer et en bois avec toute la lingerie de première qualité pour 12 ou 15 lits, y compris matelas en crin, en laine, et à ressorts, deux homologues avec globes recouvrants en cristal, magnifiques bijoux de salons, directement importés de Paris, dont l'une de 26 jours et l'autre de 18 jours; deux autres petites horloges de 15 jours.

Aussi un lot considérable de bois de construction de pin rouge, d'épinette rouge et blancs; 20 à 30 toises de bonne pierre, plusieurs milliers d'excellentes briques rouges, un wagon, charrue, harnais, et fourrages pour voitures d'hiver etc., etc., etc.

Le tout vendu pour argent comptant. Les billets des personnes solvables seront acceptés pour trois mois.

Toute personne désireuse de visiter avant la vente, ces effets qui sont tous au village de St. François du Lac, pourra le faire en s'adressant sur les lieux, à M. DeLlo, Chapelaine, ci-devant menagère de M. Paradis.

LaBaie, 21 sept. 1871. L. M. BLONDIN, Procureur.

Vente Importante de MOULINS YAMASKA.

Le soussigné, afin de régler ses biens de famille, fera vendre par le sénéchal, le 5 octobre prochain, à midi, sa belle propriété à Yamaska, consistant en une magnifique maison en brique à deux étages, avec allonge aussi en brique, très bien finies, hangars, remises, écuries, latrines, etc., etc. Deplus un lot de six bâtisses formant sesmoulins à vapeur savoir: Moulin à farine à deux moulages avec place pour une troisième, deux moulins à carles, un foulon, une presse, un moulin à bardeau sur les derniers plans complet avec scies pour couper et fendre les billots etc., etc. Un magnifique engin à vapeur de 22 forces et poste l'automne dernier. Boutique de forge, à fer et à bois. Le tout presque neuf et bâti sur un emplacement situé au milieu du village sur le bord de la rivière et à environ 80 pieds du nouveau chemin à lisse.

On peut ajouter à ces moulins des scieries pour planches, boîtes, etc., etc.

Que l'on soit convaincu que le tout est dans le meilleur ordre. OVIDE J. PARADIS, Propriétaire, MONTREAL, 25 Septembre 1871.

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que son moulin à vapeur est maintenant en opération et que, outre son stock ordinaire de bois sec, il a constamment en mains du bois blanc et embouvé ainsi que du bois de toutes les longueurs et grosseurs pour toutes sortes d'édifices. Il prend aussi la liberté d'annoncer à tous ceux qui apporteront du bois à son moulin, qu'il le sciera, le blanchira et l'embouvéra à des conditions raisonnables. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 18 Septembre 1871.

Manufacture de Tabac

M. JOSEPH BÉGIN a l'honneur d'informer les marchands de la ville et de la campagne, qu'il a toujours en mains du tabac manufacturé, qu'il peut leur vendre à des conditions avantageuses.

Pour le présent, M. Bégin tient son bureau à la manufacture chez M. McKelvie, rue St. George, Trois-Rivières. Trois-Rivières, 27 sept. 1871.

Lajoie et Frère.

RUE NOTRE-DAME,

Viennent d'ouvrir leur magasin avec un assortiment complet de Marchandises Sèches des mieux choisies.

Ils ont en mains des mérinos, Draps, Cobourg, Alpaca, Sars, Toiles, Soiries, à l'usage des Communautés Religieuses et des Messieurs du Clergé.

Un grand nombre d'Ornements d'Eglise et d'Effets pour le Culte.

Tels que Calices, Ciboires Ostensoirs, Encensoirs, Lampes, Chandeliers d'autel, Ceintures assorties, Franges or et Argent, Galons or et Argent, Mirails or et Argent, Chaussables, Bas d'Aubes, etc., etc., etc.

Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Trois-Rivières, 13 Septembre 1871.

Pension Privée.

Trois ou quatre messieurs trouveront une bonne pension, avec des chambres confortables, chez M. de Girard, rue Notre-Dame, porte voisine de chez M. Stobbs. M. de Girard fournira aussi une bonne pension aux élèves du collège qui voudront bien s'adresser à elle. Trois-Rivières, 15 août 1871.

Gaucher & Telmosse,

IMPORTATEURS

D'épiceries, vins, liqueurs, provisions, Fleur, lard, saindoux, etc., etc.

EN GROS,

No 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires,

MONTREAL, 15 sept. 1871.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Cour de Circuit.

Pour le District de Trois-Rivières. Le seizième jour d'Août mil huit cent soixante-onze.

EN VACANCE: No. 308

MOSES E. HART, Etc., notaire, de la Cité de Trois-Rivières et y faisant ci-devant commerce. Demandeur,

Joseph Duchaineau, ci-devant cultivateur de la paroisse St. Titte et actuellement absent de la Province. Défendeur.

Sur motion de P. A. Boudreau, Ecrivain, avocat, Procureur du Demandeur, en tant qu'il appert par le rapport de Joseph Trépanier, un des huissiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district de Trois-Rivières, il est ordonné que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Constitutionnel" et deux fois en langue anglaise dans "The Lumberman" tous deux publiés en la Cité de Trois-Rivières, de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié N. A. DUBERGER, Député Greffier, Cour Circuit, Pour le District de Trois-Rivières.

A Vendre.

Plusieurs TERRES situées dans les paroisses de St. Maurice, Montarcel et ailleurs.

Aussi, deux moulins sur la Rivière au Lard, en la paroisse de St. Maurice, à quelques arpents de l'Eglise, dont l'un à farine, à trois moulages, avec smut; et l'autre à scies, à trois échasses. Le tout sur un puissant pouvoir d'eau, pouvant faire marcher plusieurs manufactures.

Conditions faciles. S'adresser à OLIVIER DOSTALER, Fils, St. Maurice.

40,000 BOTTES de foin à vendre, à St. Maurice. S'adresser à OLIVIER DOSTALER, Fils, St. Maurice, 18 Sept 1871.

J. C. ROUSSEAU, Marchand-Epicier.

A transporté son magasin sur la RUE NOTRE-DAME, à côté de la librairie de M. F. Stobbs. Il sollicite respectueusement une visite de tous les amis et du public.

Allez au magasin de M. Rousseau Trois-Rivières, 28 Avril 1871.

T. TRENAMAN.

La manufacture de Biscuits, Soda-Water et de Ginger-Ale de M. THOMAS TRENAMAN, est maintenant en opération.

PORTE VOISINE EST DE L'épicerie de C. Hammond RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 3 Mai 1871.

LE SOTHÉRION.

La thérapie vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le SOTHÉRION, Papier pulmonaire, anti-asthmatique. Ce nouveau remède longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie considérée jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes les conditions de l'infailibilité, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu. Depuis le peu de temps qu'il a commencé d'être en usage, des cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le SOTHÉRION est infailible contre la maladie des voies respiratoires. Il guérit la phthisie pulmonaire ou consommation, l'asthme, les bronchites, la toux nerveuse, la grippe, l'irritation de poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution. En vente dans toutes les pharmacies.

Dépot général pour la France: No. 11, rue de Castiglione, Paris.

Pour le Canada: Chez le Dr. FOURTIER, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Péninsule du Canada: EVANS, MERRICK et Cie., Montréal.

Agent pour Trois-Rivières: G. ESSON, pharmacien, coin des rues Notre-Dame et du Platon.

Québec, 14 juin 1871.—Im

Avis Public.

Attendu que LUCIE ST. LOUIS, mon épouse, a quitté mon domicile, à Gentilly, sans ma permission, je drône par le présent avis que je ne serai responsable d'aucune dette pour pension ou autrement contractée par elle sans ma permission. FRANÇOIS VERVILLE, Gentilly, 11 Septembre, 1871.

Hotel Commercial, RUE DU FLEUVE,

J. B. GAUTHIER, FILS.

M. J. B. GAUTHIER, FILS, venant de prendre hotel dans la maison ci-devant occupée par M. VIGNEAUD, coin de la Rue du Fleuve et de la Rue René, espère que ses amis et le public voudront bien lui donner une part de leur patronage. Il ne négligera rien pour leur donner satisfaction dans le choix des liqueurs et le confort de la maison.

Grande salle pour diners et soupers. Trois-Rivières, 5 mai 1871.

A vendre ou à louer

Au Cap de la Magdeleine, près du moulin à scie de Messieurs George Baptist et fils, DEUX MAISONS, trois logements, possession immédiate. S'adresser à THOMAS ROCHEFORT, Trois-Rivières, 24 août 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu Dame Marie Adéline Héroux, sont notifiées par le présent avis de payer d'ici à trois mois, aux Forges St. Maurice, au soussigné, à défaut de quoi elles seront poursuivies. Ls. J. BRE. BEAUCHEMIN, Exécuteur Testamentaire, Forges St. Maurice, 17 Août 1871.

Une dernière chance!

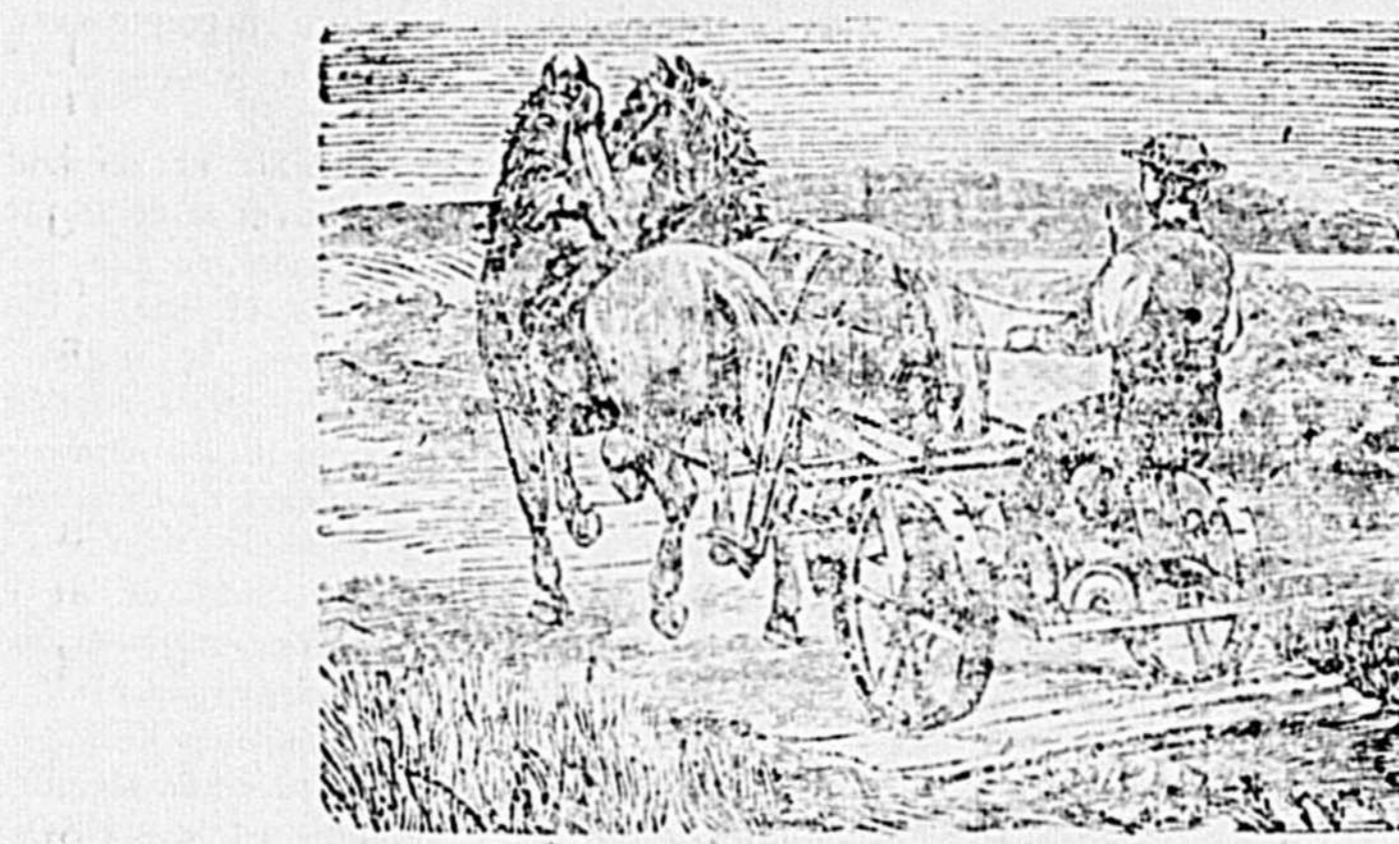
SEULEMENT POUR

15 JOURS. S. McCLUNG

Vendra son Fonds de Magasin de montres et de Bijouteries à un GRAND SACRIFICE.

Aucun offre raisonnable ne sera refusé! Les personnes qui doivent à M. McClung sont respectueusement priées de payer leur compte, SANS DELAI. Trois-Rivières, 12 septembre 1871.

Buckeye et Champion.



ETABLISSEMENT INDUSTRIEL DE

M. BEAUCHEMIN.

Le soussigné ayant en mains l'assortiment le plus complet de Faucheuses Moissonneuses

ci-dessus indiquées, saisit l'occasion d'informer le public en général et les cultivateurs en particulier, qu'ils peuvent se procurer à meilleur marché que partout ailleurs, le premier choix de ces instruments que le fruit du travail et la longue expérience acquise dans cette branche, ont rendu supérieurs à tout article de ce genre offert sur les marchés. C'est ainsi que la Faucheuse (Kniffen) est vu à la faveur d'améliorations basées sur les leçons de l'expérience, transformée en faucheuse que nous appelons le "Champion" supérieure à tout ce qui était avant aujourd'hui au Etats-Unis et en Canada. Une visite à son établissement est respectueusement sollicitée.

M. Beauchemin, RUE PROVIDENTIAL, SOREL.

Pierre Robichon, Olivier Duval, 14 Juin, 1871. AGENTS, TROIS-RIVIERES.

A Vendre ou à Louer,

UNE MAISON en Bois avec magasin, Boulangerie et autres bâtisses situées à St. Maurice près des Forges Radnor, ancienne demeure de M. Norbert Paquin. S'adresser à GAUTHIER, MAYRAND, & CIE., 279 et 281, Rue des Commissaires, Montréal, 21 juillet 1871.

A Vendre.

TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit. T. F. NORMAND, Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

M. P. L. Caisse, PROFESSEUR,

Ouvrira ses classes du soir, LUNDI, le 4 courant, à la maison d'Ecole de la rue St. Olivier, de 8 à 9 heures. Toutes personnes devront s'adresser avant cette date car le professeur ne peut en prendre qu'un nombre très limité.

AVIS.

Est par le présent donné que par un ordre de Son Honneur le Juge Taschereau, un des Juges de Cour Supérieure de la Province de Québec, rendu à la requête de Thomas Roy, cultivateur, de la paroisse de St. Valier dans le district de Montagny, il est ordonné que toutes personnes intéressées dans la succession de feu Charles Marguerite Tardieu de Lanaudière, en son vivant de la cité de Québec, comparaitront devant un des Juges de la Cour Supérieure, en la chambre des Juges, au Palais de Justice à Québec, le premier jour de décembre prochain, à onze heures du matin, en nombre compétent pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante de la dite feu Charles Marguerite de Lanaudière. T. FOURNIER, Avocat du Requêteur, T. Roy, Québec, 4 Septembre 1871.

ACTE DE FAILLITE 1869.

In Re — Olivier Poirier, commerçant de la Cité de Trois-Rivières, FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux enchères et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1. Une terre située dans la paroisse du Mont Carmel dans la concession St. Flavien formant partie des lots numéro quarante-neuf et cinquante, de deux arpents et un quart du front sur vingt-deux arpents ou environ de profondeur, prenant son front au cordon de la dite concession et se terminant en profondeur au côté Nord-Ouest de la concession St. Félix, joignant d'un côté au Nord-Est à George Grouin et du côté Sud-Ouest à Charles Morand avec une maison et dépendances dessus construits.

2. Une autre terre située en la paroisse du Mont Carmel, dans la seigneurie du Cap de la Magdeleine étant la juste et égale moitié du côté Sud-Ouest du lot numéro quarante-huit, du côté Sud-Est du rang St. Flavien, contenant environ un arpent et demi de front sur la profondeur de vingt-deux arpents et plus s'il y a; borné par le Nord au chemin de la reine, au sud au front des terres de la concession St. Félix, d'un côté au Nord-Est à Joseph Parenteau, et de l'autre côté au Sud-Ouest à Antoine Grouin, père, avec une grange dessus érigée. Pour être vendues à la porte de l'Eglise de la paroisse du Mont Carmel, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, jeudi, le deuxième jour du mois de Novembre prochain à dix heures de l'avant midi. T. E. NORMAND, Syndic, Trois-Rivières 18 Août 1871.

Louis Bourk, HUISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain.

A VENDRE,

- 10. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne.
20. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.
30. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 3 d'arpents sur 25, voisins: Louis Gonzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 14 arpent sur 25 arpents; voisins: Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest. McDOUGALL & HOULISTON, Trois-Rivières, 21 Jan. 1871.

Important!!

L. E. GERVAIS, A L'ENSEIGNE DU MOUTON BLANC, Rue Notre Dame.

Le soussigné étant décidé de diminuer considérablement son stock vendra Le fonds de son Magasin, valant plus de 25,000.00, à des prix EXTREMEMENT RÉDUITS.

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en Draps de pilet, Draps fins, Etoffes à manteau, Whittneys et Flanelles, Tweeds canadiens, Wineys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Couvertes, Cotonnades, etc., etc. Toutes les étoffes à robes seront vendue à un grand sacrifice. L. E. GERVAIS, Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT:

Pierre Blondin,

Rue du Platon,

(Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.)

Offre en vente UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE

d'épiceries choisies,

Vins,

Liqueurs,

Provisions

Venez acheter, Vous serez satisfaits.

P. BLONDIN, Trois-Rivières, 3 octobre 1870.



GRAND ASSORTIMENT

DE Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vision, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera, a son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puntes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pékans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., &c. LE PLUS HAUT PRIX

Du Marche' de Montreal.

U. P. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de M. McDougall.

A la Fabrique Bureau,

Vous trouverez des Corsets à 20 sous.— Crinolines depuis 1 chelin en montant. U. P. BUREAU, Trois-Rivières, 30 Août 1870.

AVIS.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALCER.

8 mars 1871.

D'après l'avis ci-haut, le Soussigné,

ADOLPHE BALCER.

L'honneur de remettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENEY M. BALCER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multiples avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des États-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux & Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre

Vient de recevoir :

Un assortiment considérable de CHAPEAUX de PANAMA, PAILLE, GLISSE et LEGHORN ; CHAPEAUX de TOILE, MARSEILSE, etc. etc., ainsi qu'une grande variété de CHAPEAUX de FEUTRE et LAINE, tous au dernier goût du jour et vendus

Au prix de la douzaine.

ADOLPHE BALCER.

20 Mai 1871.

Compétition !

Bas prix !!

Bons effets !!!

Ls. LEMAY,

Confiseur et pâtissier,

Marché Bonsecours, au pied de l'escalier,

(Du côté Est),

Et au Magasin No. 565, RUE Ste. MARIE,

Faubourg Québec, MONTREAL.

—000—

Désirant agrandir autant que possible, mes affaires avec messieurs les Marchands de la campagne, je prends la liberté de les inviter à venir examiner, à l'une ou l'autre de ces deux places, le grand et magnifique assortiment de Sucreries que j'ai maintenant en magasin. Mes effets sont de qualité supérieure, mes prix les plus bas, et la plus grande politesse et ponctualité est observée envers les pratiques.

Veuillez me faire une visite à votre prochain voyage et vous serez certainement satisfaits.

Je tiens aussi un grand assortiment de Biscuits et de Crackers. Les effets sont empaquetés et envoyés aux steamboats, ou au dépôt, sans charge extra.

Montréal, Mai 1871.

LOUIS LEMAY.

CHAPEAUX !

PRINTEMPS 1871.

RECU.

1000 doz. Chapeaux de laine.

H. M. BALCER.

500 doz. Chapeaux de paille—Leghorn, Glisse, Panama, ETC., ETC., ETC.

H. M. BALCER.

500 doz. Chapeaux de toile—Marseille, etc., etc.,

H. M. BALCER.

Seulement en gros

CONDITIONS : 6 mois à 6 par cent d'escompte. Office vis-à-vis le Magasin de M. STOBBS.

Pour Rats du printemps, Martres, Visons, Pékans, Lou tres, Renards, Loups-Cerviers, Ours, Bêtes-Pointues, je paierai, à mon magasin, le même prix que sur le marché de New-York, en argent comptant.

H. M. BALCER.

Trois-Rivières 24 avril 1871.



Proclamons la bonne Nouvelle !

Que le GRAND REMÈDE SHOSHONES ET PILULES de l'émment Homme-Médecin Indien, le Docteur Lewis-Joseph, de la grande Tribu des Shoshones, Colombie Anglaise, accompli les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'ici l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI ?

SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyoscyamus, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthe, Jalap, Scotrine, Aloès, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la composition de la médecine connue, sont tellement et si harmonieusement classifiés et combinés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-sûre et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède attendra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des pommons, du foie, des rognons, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consumption. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'album ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Shoshones; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pilules, 25 cents la boîte.



Guérison de la Bronchite.

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, CÉLÈBRE.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour m'empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Shoshones. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand je l'eus à peu près fini je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvais que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6e jour d'avril 1871.

J. M. WELLINGTON, J. P.

GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

BROOKLYN 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, CÉLÈBRE.—Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des pommons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les pommons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshones. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement. Vous pouvez oublier ces faits pour le rattrage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN,

Ministre Episcopalien Méthodiste.

En vente chez M. G. Edson, rue du Platton, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 12 Mars 1871.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

T. E. NORMAND,

Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

ACTE DE FAILLITE 1869.

In Re :—Antoine Vaugeois, commerçant, ci devant de la paroisse St. Stanislas, maintenant de la cité de Trois-Rivières.

FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

Une terre sise et située en la paroisse de St. Tite, Seigneurie de Batiscan, dans le premier rang à l'Ouest de la rivière des Envies de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée en front à la dite rivière des Envies, et en profondeur, au terrain non concédé; joignant d'un côté au Nord à Basile Roy, coleur, et de l'autre côté au sud à Telesphore Vendal, sans bâtisse dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse St. Tite, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, vendredi, le troisième jour du mois de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi.

T. E. NORMAND,

Trois-Rivières, 18 Août 1871.

Marque de Commerce

25 ANNEES D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins praticiens et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'ÉLIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, à pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (flux blancs), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses les maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes Sémiales involontaires, dans la Consumption, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

2o. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Group, le Rhume et dans les cas de Consumption, etc.

3o. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée Dysentérique, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez LYMANS, CLARE et Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Lagache), Montréal.

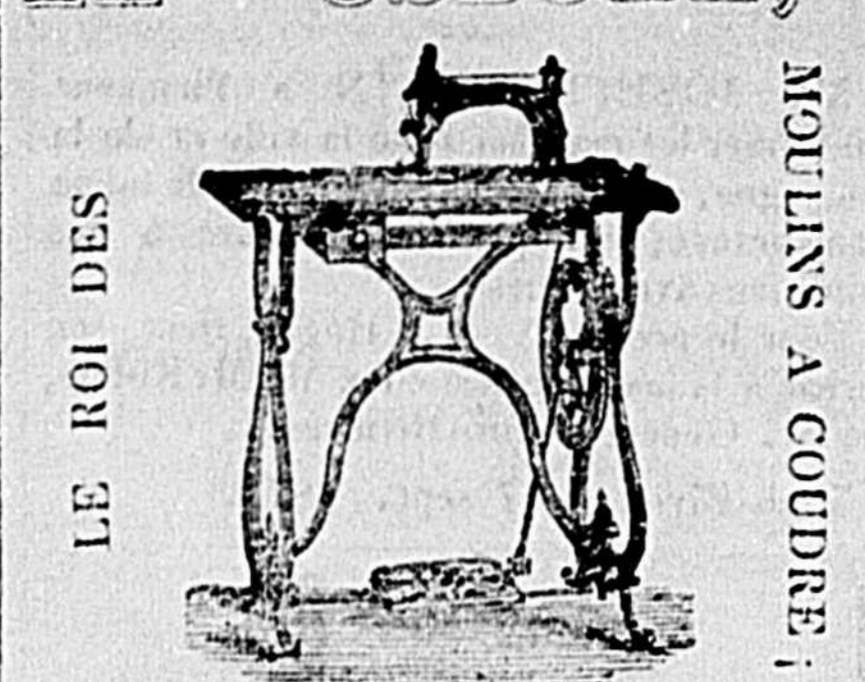
1er Juin 1871. 149

Arrivée et Départ des Mallets POUR L'ÉTÉ.

A commencer du 20 Avril 1871, jusqu'à nouvel avis, les mallets arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows list various mail routes and times, such as '1 Malle pour Montréal, Québec et Sorel par bateau à vapeur' and '2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada'.

LE "OSBORN,"

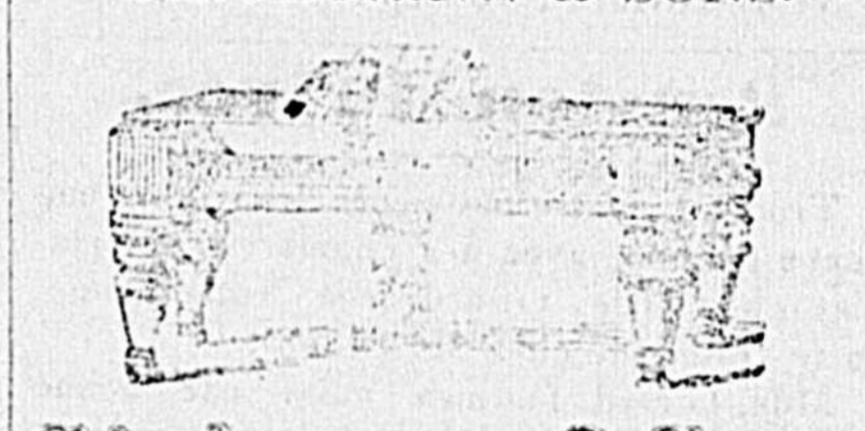


MOULINS A COUDRE

Ce célèbre moulin à toujours renporté le premier prix à toutes les Expositions Industrielles. Il fait les points doubles d'étréteur chaque face de l'étoffe, et il emploie également le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais, aussi bien quel cuir. C'est en même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos jours, et il est la plus facile à faire fonctionner, en ce genre; et sous le rapport de l'économie et du fini, elle surpasse toutes les autres.

J. Q. PAGE, DENTISTE. Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

Pianos de Première classe



Qui ont obtenu à l'Exposition Universelle à Paris, le premier prix et la légion d'honneur, pour les fabricants, ont établi une agence pour ces instruments célèbres à Québec, qui seront vendus à notre dépôt (Magasin de musique de R. Morgan) aux plus bas prix des fabricants.

Et aussi Agent pour les célèbres Orgues de Salon de Mason & Hamillon et de George A. Prince & Cie.

S. SICHEL & Cie. 1 Juillet 1871.

W. JOHNSON,

HORLOGER BIJOUTIER

L'honneur d'informer le public que, en conséquence de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, il a considérablement augmenté le FONDS DE SON MAGASIN et qu'il est prêt à satisfaire ses nombreuses pratiques soit en vente, soit en réparation de BIJOUX, MONTRES, HORLOGES, ou de tous autres objets en or ou en argent. Ses prix et ses conditions seront, comme par le passé, de nature à satisfaire tous ceux qui voudront faire visite à son atelier, à l'encouragement des rues

Notre-Dame et St. Antoine. Tout ordre sera exécuté sans délai. Trois-Rivières, 25 mai 1871. 6m

P. L. CAISSE,

Professeur ANGLAIS & FRANÇAIS. RUE ST. OLIVIER, TROIS-RIVIERES MAI 1871.

Russell House,

O'TTAWA. JAMES A GOUIN Propriétaire Three Rivers, June 9th 1870.

J. C. H. CRAIG,

MARCHAND. ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ÉTABLISSEMENT considérable de marchandises d'étranger et de goût; lre qualité de draps et casimirs—bandes—grande variété de gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc. Médecines à patentes et parfums les mieux choisis. Trois-Rivières, 1 juin 1870. 1

COMPAGNIE

D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU 1803 ÉTABLIE EN 1808 BUREAU EN CHEF : rue Old Canal & 16 Fall M. LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA : 64 1/2 & 65 Rue St. François Xavier MONTREAL.

CAPITAL ROUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossaments.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice, Cus. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent. Agent général pour le Canada. Trois-Rivières, 1 nov. 1870.

L'hôtel du Peuple

TENU PAR DANIEL MURRAY, No. 133, rue des Commissaires, MONTREAL.

Cet Hôtel est situé sur le bord de l'eau, en face du débarcadère des bateaux à vapeur de la Compagnie du Richelieu.

Les Voyageurs de toutes les parties du Canada et des États-Unis trouveront à cet Hôtel tout le confort possible. Ils trouveront en outre leurs billets de passage à l'office de l'Hôtel. A l'arrivée des bateaux à vapeur et chemin de fer une voiture de ligne sera chargée de transporter les personnes venant à l'Hôtel du Peuple. On se chargera également de leurs bagages. Ce transport se fera à meilleur marché que par toute autre voie. 11 avril 1871.

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Couvral, bien boisée en pin à billots et en grosses épinettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être utilisé sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre fauchée et le reste en bois debout.

Tous les conditions s'adresser au Soussigné, M. E. HART. Trois-Rivières, 1870. 77

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

La Provinciale.

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame. GODEF. LASSALLE. Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois. Prix pour un an... \$3.00 " 6 mois... 1.50.

POUR LES ÉTATS-UNIS : Un an... (en or) \$3.50. Un an... (en greenback) 4.50. Six mois... (en or) 2.00. Six mois... (en greenback) 2.50. payables invariablement d'avance en tous les mois de délai. Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$4.50 par an. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont tolérées sur types Brevier. La première insertion par ligne... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année... \$30.00 do " " six mois 20.00 do " " trois 10.00 Adresse d'Affaires, par année... \$3. Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières. NORMAND & GERIN, Éditeurs Propriétaires.